



Rapport annuel 2023

# Privation de liberté

---



# Sommaire

---

<b>Des prestations indispensables</b>	
Stephan Bernard	4
<b>Consolidation de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches</b>	
Livia Schmid	5
<b>Le quotidien de la consultation: les droits des proches et l'isolement cellulaire</b>	
Livia Schmid	7
<b>Équipe</b>	10
<b>Membres du personnel de humanrights.ch en 2023</b>	12
<i>Remerciements aux donateur·trice·x·s</i>	
<b>Comptes annuels et bilan 2023</b>	14

# Des prestations indispensables

---

Dans une procédure pénale, la personne prévenue doit obligatoirement bénéficier des services d'un·e·x défenseur·euse·x dans les cas suivants:

- sa détention préventive a excédé dix jours (arrestation provisoire y c.);
- elle encourt une peine privative de liberté de plus d'un an, une expulsion ou une mesure entraînant une privation de liberté;
- elle ne peut pas suffisamment défendre ses intérêts dans la procédure en raison de son état physique ou psychique ou pour d'autres motifs;
- le ministère public intervient personnellement devant le tribunal de première instance ou la juridiction d'appel;
- une procédure simplifiée est appliquée. Si elle ne peut pas se payer un·e·x représentant·e·x, la personne prévenue a droit à une défense d'office (défense obligatoire); elle peut proposer une avocate ou un avocat.

Une défense d'office prend fin lorsque le jugement pénal entre en force, et cela, même si la personne prévenue a été condamnée à une peine privative de liberté de plusieurs années, à une mesure thérapeutique institutionnelle, voire à un internement. En d'autres termes, les personnes purgeant une peine ou une mesure ne bénéficient pas d'une assistance juridique. Séjournant dans une institution dite «totale», elles se retrouvent en situation de grande vulnérabilité; en raison de l'asymétrie de pouvoir et de leurs faibles ressources socio-économiques, elles ne peuvent en outre généralement guère se défendre, même pas contre des tracasseries ou contre des décisions erronées qui ont une grande influence sur leur existence. Sans compter que dans le domaine de la privation de liberté, il est de toute façon difficile d'obtenir l'aide de personnes compétentes, car les avocat·e·s·x spécialisé·e·s·x en droit de l'exécution des peines et des mesures sont rares: les bases légales applicables forment une jungle difficilement pénétrable de concordats, actes législatifs cantonaux et règlements intérieurs. Quant aux avocat·e·s·x, ils sont souvent mal payés – voire pas payés du tout –, car les personnes détenues n'ont pas ou peu d'argent et l'assistance judiciaire gratuite n'est accordée qu'au compte-goutte. Rien d'étonnant dès lors si très peu d'avocat·e·s·x se consacrent à ce domaine en Suisse.

La Consultation juridique pour personnes en détention comble donc une énorme faille dans la protection des droits humains. Grâce à son antenne téléphonique gratuite, elle fournit à ces personnes un accès facile à la justice: une équipe de juristes chevronné·e·s·x reçoit les appels, catégorise les problèmes juridiques, propose des pistes de solution et, au besoin, met les personnes en contact avec des avocat·e·s·x spécialisé·e·s·x. Des rencontres régulières réunissant les juristes de humanrights.ch et ces avocat·e·s·x contribuent à générer un fond de connaissances utiles pour la pratique de conseil. En outre, la diversité des requêtes permet d'identifier des failles structurelles du régime d'exécution des peines et des mesures, de sorte que l'activité de la Consultation juridique met le doigt sur des aspects sensibles de la privation de liberté et aboutit régulièrement à des améliorations, grâce à des publications et à des échanges avec les institutions. La Consultation n'a pas encore dix ans d'existence et son financement demeure précaire; il n'en reste pas moins qu'elle est déjà devenue une actrice incontournable de la protection des droits des personnes détenues. La façon dont une société traite sa population carcérale a une importance qui va au-delà du domaine de l'exécution des peines et des mesures: c'est un excellent indicateur de la situation en matière de droits humains. Nous rejoignons en l'occurrence le philosophe israélien Avishai Margalit, pour qui une société décente est celle qui a réellement à cœur la dignité de ses prisonnier·ère·s·x (Politik der Würde, Berlin 2012, p. 252).

*Stephan Bernard, avocat de piquet de la Consultation juridique pour personnes en détention et expert externe auprès du Point de contact pour les litiges stratégiques*

# Consolidation de la Consultation juridique pour les personnes en dé- tention et leurs proches

---

La Consultation juridique pour personnes en détention demeure le seul service de conseil indépendant, gratuit et facilement accessible pour les détenu·e·x·s et leurs proches en Suisse. L'étoffement de ses effectifs et sa restructuration lui ont permis d'accroître ses activités de conseil en 2023 et d'étendre considérablement son offre.

## **Méthodes de travail et réorganisation**

La consultation de [humanrights.ch](https://humanrights.ch) dispense une assistance juridique par courrier postal ou par téléphone aux personnes en phase d'exécution d'une peine ou d'une mesure. L'antenne téléphonique est ouverte tous les jeudis de 14 à 18 heures. Depuis mai 2023, trois avocat·e·x·s engagé·e·x·s, Lena Reusser, Julian Imfeld et Stephan Bernhard, assurent à tour de rôle une permanence pour aider la consultation juridique à traiter les cas complexes. Chaque semaine, un ou une de ces criminalistes chevronné·e·x·s répond gratuitement, durant une heure et demie, aux appels qui lui sont transmis et indique à l'appelant·e·x les options dont il ou elle dispose. Cette première année de permanence permet de dresser un tableau de la justice pénale suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, les tribunaux prononcent toujours plus de sanctions sous forme de mesures visant à traiter des troubles psychiques. Parmi ces mesures, on compte pour l'essentiel l'internement ainsi que le traitement hospitalier ou ambulatoire de troubles psychiques ou d'une dépendance. Pour les personnes condamnées, ces sanctions ont pour corollaire une grande incertitude et, généralement, une longue privation de liberté. Les avocat·e·x·s spécialisé·e·x·s assurant la permanence peuvent résoudre plus rapidement que le personnel de la consultation les questions complexes relevant du droit et de la psychiatrie médico-légale qui se posent en matière d'exécution des mesures. Cette permanence s'avère aussi très utile dans le domaine des expulsions ordonnées sur la base du code pénal: depuis la mise en œuvre en 2016 de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels, le code pénal énumère une liste d'infractions pouvant aboutir à l'expulsion. Si la personne prévenue a commis l'une de ces infractions, les tribunaux sont tenus de prononcer son expulsion de Suisse (à l'exception des cas de rigueur). Les personnes en attente de renvoi qui s'adressent à notre consultation présentent généralement de graves troubles anxieux en raison de l'incertitude entourant leur avenir et souffrent de la prochaine séparation d'avec leur ami·e·x·s, leur compagne·on et leurs proches. La future expulsion ne génère pas seulement des souffrances psychiques. Elle a aussi des conséquences directes sur les conditions de détention de la personne, puisqu'elle rend par exemple impossible l'option d'un travail externe. La personne qui assure la permanence tente de tirer au clair la situation de la personne détenue du point de vue du droit pénal et du droit de la migration.

La création de la permanence n'a pas été le seul moment fort de la consultation l'an passé: [humanrights.ch](https://humanrights.ch) a aussi eu la main heureuse en engageant en août l'étudiante en droit Nina Müller au titre de collaboratrice scientifique, qui se charge principalement de la correspondance et des analyses juridiques préliminaires, tout en s'occupant régulièrement de l'antenne téléphonique. Nina Müller fait des études de master en droit à l'Université de Berne, où elle est aussi active au sein de la Human Rights Law Clinic.

Le dernier changement au sein de la consultation a eu lieu en octobre 2023: l'avocate Livia Schmid a repris le témoin d'Alexandra Hansen en qualité de responsable.

Stephan Bernard a réalisé régulièrement des supervisions pour accompagner ces changements au sein de la consultation et la mise sur pied de la permanence. Outre ces supervisions fixes, ce médiateur et avocat expérimenté s'est tenu à disposition de la consultation pour répondre à des questions et fournir des éléments de réflexion.

**Accompagnement, analyse et sensibilisation: un vaste cahier des charges**

L'étoffement des effectifs et la réorganisation sont de bon augure pour la réalisation des objectifs de la consultation: fournir des conseils juridiques, mettre au jour les atteintes structurelles aux droits humains et consolider sa structure. Son ambition est d'être reconnue comme une interlocutrice par les acteurs concernés, les autorités d'exécution et les établissements pénitentiaires et d'œuvrer avec conviction et de manière constructive au respect des droits humains dans l'exécution des peines et des mesures en Suisse.

*Livia Schmid, avocate, responsable de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches*

# Le quotidien de la consultation: les droits des proches et l'isolement cellulaire

---

En 2023, les activités de conseil de la consultation ont été des plus variées, allant de simples problèmes d'ordre juridique à des lacunes dans la législation dues à une volonté politique. Certains sujets – et notamment ceux qui ont été bien relayés par les médias grâce à notre engagement – nous ont donc occupés plus que d'autres. Signalons en particulier les droits des proches, au centre du documentaire *Mitgefangen*, ou encore la pratique de l'isolement, toujours appliquée en Suisse, comme le montre le cas de Brian Keller.

## Le quotidien de la consultation

En 2023, notre consultation a accepté 198 nouveaux mandats de conseil pour des personnes détenues et leurs proches. Nous dispensons par ailleurs un soutien régulier à des personnes purgeant depuis longtemps une peine privative de liberté, des cas récurrents que nous ne comptabilisons pas dans nos statistiques annuelles. Les demandes adressées à la consultation émanent de tous les établissements pénitentiaires de Suisse et concernent les modalités de détention les plus diverses.

De nombreuses personnes détenues sont défendues par un·e·x avocat·e·x d'office jusqu'à la notification de leur jugement. Dès le moment où commence l'exécution de la peine proprement dite, elles n'ont en revanche plus droit à une assistance judiciaire. Nombre d'entre elles avaient déjà des difficultés financières avant leur détention; après avoir réglé les dépens ainsi que les frais de défense et versé les réparations auxquelles elles ont été condamnées, elles sont généralement endettées jusqu'au cou. Le faible revenu qu'elles gagnent en travaillant dans l'établissement pénitentiaire ne leur permet pas de faire appel aux services d'un·e·x avocat·e·x pour faire examiner les éventuelles atteintes à leurs droits. En outre, les troubles du comportement et les maladies psychiques sont très répandus parmi les personnes détenues. Dans ce contexte, la consultation accomplit un travail de grande utilité, en s'employant à combler une lacune dans le système judiciaire suisse, afin que les conditions de la privation de liberté dans les prisons helvétiques soient conformes aux droits humains.

L'un des sujets pour lesquels on nous contacte souvent est le peu de cas fait par les services de santé des douleurs dont se plaignent les personnes détenues, bien que ces dernières aient le même droit aux soins médicaux de base que le reste de la population.

On nous pose aussi des questions sur les demandes d'assouplissements du régime d'exécution ou sur la libération conditionnelle après deux tiers de la peine. Il arrive aussi que des personnes en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine fassent appel à nos services, car elles ne font pas confiance à leur défenseur·euse·x d'office. En 2023, les personnes détenues ont en outre ressenti l'impact de l'inflation sur les prix pratiqués par les kiosques des prisons. Les articles vendus dans ces boutiques – des «produits de luxe» comme des fruits ou des douceurs – constituant une possibilité très importante pour nombre d'entre eux de varier l'ordinaire, des détenu·e·x·s ont protesté à



juste titre contre l'augmentation des prix. Enfin, on nous contacte aussi fréquemment au sujet des conditions de la détention provisoire ou de l'exécution des peines en vertu de l'article 59 CP; ce sont souvent des proches de personnes en détention provisoire qui le font, et nous ne nous contentons pas de répondre à leurs questions sur les conditions de la détention provisoire et sur la procédure pénale qui suivra, mais leur offrons aussi un espace où se confier librement sur l'arrestation de leur proche.

### **Droits des proches: participation au documentaire *Mitgefangen***

Le documentaire *Mitgefangen* aborde un sujet qui touche l'ensemble de la société: le peu d'attention que le système judiciaire suisse accorde aux proches de personnes incarcérées, pourtant souvent très affectées en cas de privation de liberté. Il met en scène des destins qui restent trop souvent cachés et pointe du doigt certains aspects de l'exécution des peines en Suisse. Un tiers environ des appels reçus par notre antenne téléphonique provenant de proches, [humanrights.ch](http://humanrights.ch) en est d'autant plus heureuse d'avoir pu participer à la production de ce documentaire et d'avoir ainsi contribué à sensibiliser l'opinion publique à ce sujet. Nous accompagnons d'ailleurs depuis longtemps l'une des familles présentées dans le documentaire. Diffusé en été 2023 sur SRF, «*Mitgefangen*» a depuis lors été projeté lors de diverses manifestations dans toute la Suisse.

### **Les conditions inhumaines de l'isolement: l'affaire Brian Keller suscite un vaste débat**

Fin 2018, les représentants de Brian Keller ont pris contact avec la Consultation juridique pour personnes en détention: ils jugeaient incompréhensible la décision de transférer leur client du régime de détention ordinaire dans la prison régionale de Berthoud (BE) au quartier de haute sécurité du centre correctionnel de Pöschwies (ZH). [humanrights.ch](http://humanrights.ch) a alors retracé l'histoire de Brian Keller et publié une chronique qui a sensibilisé l'opinion publique au sujet des conditions de détention contraires aux droits humains; elle a aussi fourni une aide précieuse à l'équipe d'avocats pour les phases suivantes de la procédure et leur stratégie de défense.

En octobre 2023, Brian Keller a comparu devant le tribunal de district de Dielsdorf pour des infractions commises pendant ses trois ans et demi d'isolement dans le quartier de haute sécurité de Pöschwies. Ce procès est à marquer d'une pierre blanche dans le domaine des droits humains en Suisse, car il a permis de révéler à un large public les conditions et la durée inhumaines de l'isolement.

En vertu du droit international, toute mesure d'isolement en cellule ne doit pas durer plus de deux semaines (Règles Nelson Mandela no 44) et les personnes détenues ont droit à deux heures par jour au moins d'interactions interpersonnelles significatives (Règles pénitentiaires européennes no 53A). Il est en effet scientifiquement prouvé qu'une personne subit généralement des changements psychiques irréversibles au plus tard après deux semaines d'isolement en cellule. Il peut s'agir là de symptômes somatiques tels que vertiges, insomnies, troubles de la digestion, pression artérielle trop basse ou pouls élevé, mais aussi de problèmes psychiques: dépression, apathie, sentiment d'impuissance, anxiété, débordements émotionnels, hallucinations, troubles du langage ou même automutilations et suicide.

Devant le tribunal de district de Dielsdorf, les défenseurs de Brian Keller sont parvenus à rendre vraisemblable une relation de cause à effet entre les conditions inhumaines de détention caractéristiques de l'isolement et les actes de leur client. Dans sa solitude et son long isolement, sans lecture, sans possibilités de se former ni contacts avec des codétenus, Brian n'avait pas d'autre choix, pour lutter contre la folie qui le guettait, que de faire un violent tapage afin de ressentir des stimulations. Les arguments de ses avocats ont été étayés par l'expert désigné d'office par le Tribunal supérieur de Zurich pour examiner les conditions de détention: Jonas Weber a prouvé de façon indéniable que par sa durée excessive, la détention en quartier de haute sécurité était contraire aux droits humains et à l'interdiction de la torture.

Le manque d'harmonisation entre les lois et l'absence de norme minimale sont d'autant plus choquants que les personnes placées en isolement sont particulièrement vulnérables. Étant donné les problèmes psychiques que peut occasionner un isolement en cellule, [humanrights.ch](http://humanrights.ch) demande aux autorités souhaitant ordonner cette mesure de faire preuve



de rigueur et, surtout, d'étudier sérieusement les autres solutions possibles. Si l'isolement s'avère malgré tout inévitable, il devrait être réexaminé régulièrement par une instance indépendante et toute prolongation dûment motivée. Notre association estime que la personne placée en isolement doit pouvoir être défendue par un·e·x avocat·e·x lorsque la mesure est examinée. Nous demandons aussi que les troubles psychiques graves soient régis par un régime disciplinaire particulier et que la personne placée en isolement bénéficie d'un accompagnement et d'une surveillance rapprochés dispensés par du personnel médical.

L'avenir nous dira bientôt si l'affaire Brian Keller aura posé la première pierre d'une modification du système pénitentiaire suisse. Thomas Manhart, l'ancien chef du service d'exécution des peines du canton de Zurich, qui avait participé à la décision de placer Brian Keller dans le quartier de haute sécurité de Pöschwies durant un an, s'est excusé auprès du détenu et a suscité un débat public autour de la politique zéro risque des autorités. Ce qui constitue déjà un pas en avant.

*Livia Schmid, avocate, responsable de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches*

# De nouvelles arrivées au sein du personnel

L'équipe de humanrights.ch s'est largement renouvelée en 2023. Après dix ans d'engagement, Matthias Hui a passé le relais de la coordination de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains à Tarek Naguib; Meral Kaya est venue renforcer le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme et Livia Schmid a succédé à Alexandra Hansen à la tête de la Consultation juridique pour personnes en détention; cette dernière a fait l'objet d'une évaluation et reçu du renfort en la personne de Nina Müller pour les conseils juridiques aux personnes détenues et à leurs proches. Nous remercions de tout cœur Matthias Hui et Alexandra Hansen pour leur engagement et donnons ci-dessous à nos nouvelles recrues l'occasion de se présenter.



## Nina Müller

Chez humanrights.ch depuis juillet 2023

«Après avoir milité pendant mon bachelor au sein du collectif Telefon-gegen Gewalt, à Zurich, je voulais approfondir les questions en lien avec les droits humains durant mon master. J'en ai eu l'occasion en participant à la Human Rights Law Clinic de l'Université de Berne, et c'est là qu'on m'a signalé le poste auprès de la Consultation juridique pour personnes en détention. J'y ai tout de suite vu non seulement le job de mes rêves, mais aussi une occasion unique d'engranger pendant mes études déjà de l'expérience professionnelle dans un domaine juridique par ailleurs difficile d'accès.

Mon travail au sein de l'Antenne détention m'a fait voir à quel point la privation de liberté peut mettre à mal tous les domaines de la vie d'une personne. J'ai été d'autant plus choquée de constater que la législation

suisse présentait tant de lacunes dans ce domaine, surtout pour ce qui est des droits humains. Chaque jeudi, des personnes détenues dans des prisons suisses me parlent d'un manque total de perspectives, de sentiments d'abandon et d'incompréhension, d'isolement. J'apprends à gérer la frustration de ne pas toujours pouvoir les aider, tout en me réjouissant d'autant plus de chaque succès remporté.

Dans le cadre de mon travail, j'ai découvert, entre autres problématiques, celle des soins médicaux en exécution de peine, et j'ai décidé d'y consacrer mon travail de master, le semestre prochain. Je suis heureuse de cette occasion de combiner mes études et ma fonction auprès de humanrights.ch.»



## Meral Kaya

Chez humanrights.ch depuis août 2023

«J'ai découvert humanrights.ch durant mon doctorat sur le racisme anti-musulman-e-x-s en Suisse. C'est lors de mes recherches que je me suis rendue compte de l'important travail réalisé par humanrights.ch, un travail qui peut être qualifié d'unique en Suisse. J'ai été d'autant plus heureuse de voir qu'un poste y était mis au concours, et j'ai maintenant la chance de faire partie de l'équipe depuis août 2023.

Je seconde la responsable du Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme dans toutes sortes de tâches et dans la réalisation de nouveaux projets, notamment dans les relations publiques ainsi

que dans la coordination et le soutien aux réseaux régionaux. Les personnes conseil du Réseau abordent au sein des réseaux régionaux les difficultés rencontrées dans le traitement des cas, afin d'élargir la marge de manœuvre des centres de consultation et de garantir des prestations de qualité. Pour ce qui est des relations publiques, il s'agit entre autres pour moi de créer un canal Instagram en français et de mettre à jour le site internet network-racism.ch.»



### **Tarek Naguib**

Chez humanrights.ch depuis août 2023

En 2008, j'ai eu l'occasion de faire une étape très motivante à la Chaire de droit public et d'études de genre de l'Université Humboldt, à Berlin. Tout le personnel de la chaire de Susanne Baer (qui deviendra par la suite juge à la Cour constitutionnelle allemande) faisait de la recherche dans le domaine des droits humains et de la protection contre la discrimination tout en militant dans des alliances féministes et antiracistes ou des initiatives et collectifs contre la discrimination. Ce contexte m'a encouragé à orienter mon identité de juriste encore bien davantage vers le law in action que ce que j'avais fait auparavant, de 2003 à 2008, au sein de la Commission fédérale contre le racisme, du Comité de humanrights.ch (appelé alors MERS) et du Service Égalité Handicap (l'actuel Inclusion Handicap). En tant que spécialiste du droit, je voulais davantage fonder mon travail sur le contenu de la législation.

Après plusieurs années consacrées à la rédaction de publications, qui m'ont permis d'affiner l'outil que constitue la rédaction scientifique, j'ai commencé à débattre avec mon réseau des conclusions théoriques auxquelles j'étais parvenu, à participer au lancement d'initiatives à l'intersection avec la science militante et à enrichir mes publications juridiques de ces expériences. Parmi ces expériences figurent notamment l'Alliance contre le Racial Profiling fondée en 2015, l'Institut Nouvelle Suisse une année plus tard et l'Action Quatre Quarts en 2019.

Après ces années de travail sur les droits humains aussi intenses qu'émancipatrices, je suis très heureux d'apporter mon bagage professionnel dans les eaux quelque peu moins tumultueuses d'une société civile plus établie.



### **Livia Schmid**

Chez humanrights.ch depuis octobre 2023

«C'est pendant mes études de droit que j'ai commencé à m'intéresser de près au droit pénal et à l'exécution des peines et des mesures. J'ai eu l'occasion, dans le cadre de la Human Rights Law Clinic de l'Université de Berne, de collaborer à la réalisation d'un avis de droit sur la question de savoir si les conditions de détention incriminées appliquées par une prison suisse relevaient de la torture au sens de l'article 3 CEDH. Je me suis ensuite intéressée, à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas), aux conditions que doit respecter une détention provisoire pour que la jurisprudence européenne la considère conforme aux droits humains. C'est pendant ma formation d'avocate qu'est née ma détermination à m'engager pour une exécution des peines qui respecte la dignité humaine. Lors d'un stage auprès du Ministère public régional de Bern-Mittelland, la question du caractère juste ou sensé d'une privation de liberté a tout à coup pris un aspect très concret. Et dans le stage qui a suivi, auprès d'un jeune avocat bernois,

j'ai connu de près les problèmes et préoccupations de personnes détenues. J'ai par exemple constaté les dégâts que peut faire sur une personne une seule nuit de préventive ou quel sentiment de culpabilité provoque le fait de mettre au monde son enfant lors de l'exécution anticipée d'une peine. Par la suite, avant de rejoindre humanrights.ch, j'ai travaillé une année comme avocate, ce qui m'a donné l'occasion de faire des expériences dans plusieurs autres domaines juridiques.

Une fois chez humanrights.ch, l'un de mes premiers projets a été la création d'une base de données pour les cas traités. L'objectif est de recourir aux informations enregistrées pour fournir des aides avisées aux personnes venues consulter. Les données saisies doivent de plus permettre d'identifier des points faibles systémiques ou même des lacunes dans la protection des droits fondamentaux.»

# Membres du personnel de humanrights.ch en 2023

>[humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/equipe/](https://humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/equipe/)

## Jeanne Durafour

responsable de la rédaction francophone

## Matthias Hui (jusqu'en septembre)

coordinateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, responsable du projet INDH

## Tarek Naguib (à partir d'août)

coordinateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, responsable du projet LRens

## Gina Vega

responsable de l'Antenne discrimination et racisme ainsi que du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

## Meral Kaya

collaboratrice au sein du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme et de la rédaction pour le sujet du racisme

## Alexandra Hansen (jusqu'en septembre)

responsable de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches et collaboratrice au sein de la rédaction pour le sujet de la privation de liberté

## Livia Schmid (à partir d'octobre)

responsable de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches et collaboratrice au sein de la rédaction pour le sujet de la privation de liberté

## Nina Müller (à partir de juillet)

collaboratrice au sein de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches

## Lea Schreier

collaboratrice au sein du Point de contact pour les litiges stratégiques et responsable du Secrétariat

## Marianne Aeberhard

directrice, responsable de la rédaction et du Point de contact pour les litiges stratégiques

## Stagiaires

Anne-Christine Halter, Lina Bladh, Yaren Kırmızıtaş, Levi Holzäpfel, Laura Arzel, Erin Froideaux

## Mandataires

Melina Hofer (communication vidéo), Katja Achermann (collaboratrice scientifique Point de contact pour les litiges stratégiques), Stephan Bernard (supervision, Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches, expert juridique du Point de contact pour les litiges stratégiques)

## Bénévoles

Deborah Glaus, Patrick Burger, Barbara Heuberger, Maëlle Moine et David Kläui (version allemande de la Plateforme d'information)

Fanny Sierro, Laura Arzel, Andréa Baraldi, Erin Froideaux, Alexander Gomes Mariaca, Léo Ruffieux et Lina Bladh (version française de la Plateforme d'information) Reto Tettamanti et Frédéric Barth (Point de contact pour les litiges stratégiques)

## Comptabilité et révision des comptes

Thomas Kindler, Treuhand Müller, Berne (comptabilité) Simon Schönholzer, Tres Treuhand GmbH, Langnau i.E. (révision)

## Assistance informatique et services web

Assistance informatique: Kevin Eggel  
Site internet: Raptus AG  
Marketing web: Gisela Graf, iqual

## Comité

> [humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/comite/](https://humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/comite/)

## Dieter von Blarer (président)

avocat, Aesch/BL

## Kaj Rennenkampff (finances)

secrétaire syndical, Bern

## Raffaella Massara

avocate, Bern

## Susanne Rudolf

spécialiste en marketing et en recherche de fonds, Zürich

## Katharina Fasel

juriste, Bärswil BE

# Quelques impressions de 2023

Voici quelques impressions de notre travail: un engagement très pratique pour nos nouveaux focus «Climat et droits humains» et «Litiges stratégiques» et la présentation du système suisse de protection des droits humains à des représentant·e·x·s consulaires de pays de l'UE, notamment en lien avec les droits des personnes en détention.

1



2

1  
Soutien lors de la votation sur la loi sur le climat le 18 juin 2024

2  
Jeanne Durafour et Lea Schreier se sont rendues à Strasbourg pour assister à l'audience publique dans l'affaire des Aînés pour le Climat.

3  
Présentation de notre travail lors d'une rencontre entre représentant·e·x·s consulaires de pays de l'UE.

3



# Comptes annuels et bilan 2023

Compte de résultats pour la période du 1er janvier au  
31 décembre 2023

<b>Produit d'exploitation</b>	<b>681 440</b>
Dons liés	500 969
Dons libres	129 942
Produits divers	50 529
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>656 861</b>
<b>Projets et services</b>	<b>550 432</b>
Maintien des informations de base pour l'ISDH	53 325
Réseau de centres de conseil racisme	170 377
Service de conseil juridique détention	73 236
Plateforme des ONG suisses	75 746
Point de contact pour les litiges stratégiques	71 179
<b>Communication et collecte de fonds</b>	<b>106 757</b>
<b>Charges administratives</b>	<b>106 241</b>
Frais de personnel	53 116
Locaux et assurances des biens	17 391
Administration et informatique	31 232
Contributions projets propres	4 000
Amortissements et charges diverses	501
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>24 579</b>
Résultat financier	-649
Résultat exceptionnel	0
Variation du capital du fonds	-21 593
<b>Variation du capital propre</b>	<b>-17 008</b>
Fonds Contributions hr.ch projets	9 000
<b>Résultat annuel</b>	<b>15 922</b>

Bilan au 31 décembre 2023

<b>Actif</b>	
Actif circulant	653 583
Actif immobilisé	1 550
<b>Total actif</b>	<b>655 133</b>
<b>Passif</b>	
<b>Capitaux de tiers</b>	
Engagements à court terme	199 285
Fonds liés aux projets	163 917
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>357 201</b>
<b>Fonds propres</b>	
Capital lié (fonds)	209 888
Capital libre	82 042
Total capital propre	291 932
<b>Total passif</b>	<b>655 133</b>

## Nos remerciements à nos donatrices et donateurs

---

Fondation Famille Scheller, Fondation kirchliche Liebestätigkeit, Fondation Temperatio, Société suisse d'utilité publique, Fondation Érgata et Fondation Corymbo

Paroisse générale réformée Berne-Jura-Soleure, Commission Terre Nouvelle de la ville de Berne

Amnesty International Suisse, Bernischen Verein für Gefangenen – und Entlassenenfürsorge (BeVGe), Caritas, Croix-Rouge suisse (CRS), Dignitas, Entraide protestante suisse (EPER), Fédération suisse des sourds SGB-FSS, Gemeinnütziger Frauenverein Baden, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Helvetas, Inclusion Handicap, Juristes démocrates de Suisse (JDS), Terre des hommes et Unia Suisse

Commission fédérale contre le racisme (CFR), Département fédéral de l'intérieur (DFI) – Service de lutte contre le racisme (SLR), Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) – Division Paix et droits de l'homme ainsi que tous les cantons.

Nos membres soutien: Tanja Veith, Susanne Leuzinger, Peter Hug, Margot Hug, Ghanem Mustafa, Regula Kunz et Dominik Keller.

Les membres de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Divers particuliers: membres, sympathisant-e-x-s, donateur-trice-x-s.

**À toutes et à tous, un grand merci pour votre fidélité en ces temps mouvementés !**

## Faire figurer humanrights.ch dans son testament

---

Depuis 2020, les membres de humanrights.ch peuvent nous mentionner dans leur testament.

L'idée de continuer à nous soutenir vous plaît ? Notre action vous tient à cœur, et vous aimeriez faire un legs en notre faveur ou nous instituer héritier ? En faisant figurer humanrights.ch dans votre testament, vous posez un acte fort, vous contribuez à la défense des droits humains et du vivre ensemble en Suisse.

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche grâce à notre collaboration avec deinadieu.ch, qui fournit des informations détaillées sur le sujet et vous permet de rédiger un testament en ligne.

Nous avons éveillé votre intérêt ?  
Vous avez des questions ?

Merci de me contacter:  
Marianne Aeberhard, directrice  
031 302 01 61, marianne.aeberhard@humanrights.ch

**Ihr Testament**  
Gutes tun - über das Lebensende hinweg.

jetzt erstellen

DEIN ADIEU.CH



© humanrights.ch  
Mars 2024

Rédaction:  
Marianne Aeberhard

Mise en page:  
Völlm & Walthert, VW  
Design (Zurich) avec  
Maria Zimmermann